

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

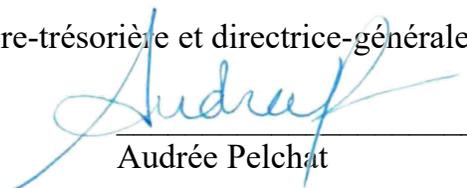
Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, la résolution no 191-12-24 a été adoptée conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de 2025, qui se tiendront les **mardis à 19h30** à la salle du conseil au 795, rue des Loisirs.

- Mardi, le 14 janvier 2025
- Mardi, le 11 février 2025
- Mardi, le 11 mars 2025
- Mardi, le 15 avril 2025
- Mardi, le 13 mai 2025
- Mardi, le 10 juin 2025
- Mardi, le 15 juillet 2025
- Mardi, le 12 août 2025
- Mardi le 9 septembre 2025
- Mercredi, le 1^{er} octobre 2025
- Mardi, le 18 novembre 2025
- Mardi, le 9 décembre 2025

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dixième jour de décembre deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière et directrice-générale,

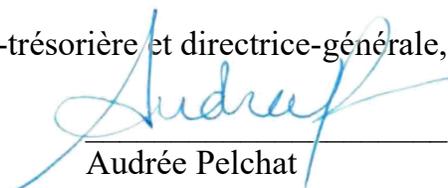

Audrée Pelchat

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 10h 00, le 10^{ième} jour de décembre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **dixième jour de décembre deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière et directrice-générale,


Audrée Pelchat